

Le silence assourdissant de la direction du château d'Amboise face aux attentes légitimes des particuliers et professionnels délogés

Les particuliers tout comme les professionnels délogés depuis le 31 janvier 2025 du fait du périmètre de péril imminent lié au risque d'éboulement du rempart Sud-Est du château d'Amboise menaçant le bâti en contrebas, pensaient avoir été suffisamment clairs en exprimant leurs attentes légitimes auprès de Madame Lucile Hervet, Directrice adjointe du château royal d'Amboise (en l'absence de Monsieur Marc METAY, Directeur du château royal d'Amboise et de Monsieur DU LAURENS, Président de la Fondation Saint Louis propriétaire entre autres du château d'Amboise) lors de la réunion du mardi 8 avril 2025 en présence de Monsieur André JOACHIM, Sous-Préfet de Loches, de Monsieur Brice RAVIER, Maire d'Amboise et de Monsieur Etienne BARTHELEMY, Architecte en chef des monuments historiques et Maître d'œuvre de la Fondation Saint-Louis.

Toutes les personnes délogées étaient unanimes pour faire valoir auprès de Madame Lucile HERVET qu'il n'est pas acceptable de n'avoir reçu aucune information de la direction du château ni même de son propriétaire, à savoir la Fondation Saint Louis, depuis la précédente réunion datant tout de même du 26 février dernier, excepté les informations reçues par voie de presse.

Cela est vécu par beaucoup d'entre eux comme un manque de considération et de respect, sachant que la direction du château n'est par ailleurs pas avare d'informations et de déclarations à la presse.

Ainsi, les personnes présentes à cette réunion ont fait valoir, auprès de la représentante de la direction du château, **la nécessité impérieuse d'être tenus informés de l'avancement des travaux de façon régulière chaque semaine et ce même pour annoncer de mauvaises nouvelles** car leur vie personnelle et/ou professionnelle est pour le moins compliquée, voire même en suspens depuis fin janvier et car rien n'est pire qu'un effet tunnel sans aucune information pendant six longues semaines (du 26 février au 8 avril !).

Il a été formellement demandé de communiquer a fortiori en période de crise, sachant que sur ce point, la demande légitime des riverains délogés a même été appuyée par le Sous-Préfet et le Maire d'Amboise.

Malheureusement, ce mardi 22 avril, cela fait deux semaines que la réunion a eu lieu et force est de constater que RIEN n'a évolué de la part de la direction du Château d'Amboise et de la Fondation Saint Louis, qui ont choisi une nouvelle fois de privilégier la diffusion d'informations par voie de presse.

Face au silence assourdissant de la direction du château d'Amboise, les riverains délogés ont décidé de s'adresser à Monsieur Marc METAY, en sa qualité non seulement de Directeur du château royal d'Amboise mais également de Secrétaire Général de la Fondation Saint Louis, en privilégiant la voie royale de la présente lettre ouverte adressée par voie de presse, afin d'obtenir des réponses à leurs interrogations et de réitérer leurs demandes légitimes.

Tout d'abord, les riverains pleinement impactés souhaiteraient comprendre comment il est possible pour Monsieur Marc METAY de déclarer par exemple lors de la matinale d'une radio locale le 3 mars 2025 que « **le rempart n'est pas prêt de tomber** », et ce avant même le début des travaux de décaissement ayant débuté le 10 mars dernier.

Ce décalage entre les déclarations à la presse de Monsieur Marc METAY et la réalité du terrain est apparu de façon criante lors de la réunion du 8 avril 2025 lorsque Monsieur Etienne BARTHELMY a eu la lourde tâche d'annoncer que la phase de décaissement s'est achevée 10 jours auparavant tel que prévu au niveau du planning prévisionnel présenté le 26 février mais que la stabilité escomptée du rempart n'était malheureusement pas atteinte.

Le coefficient de stabilité est toujours de 1,3 comme au 31 janvier lors de l'évacuation du périmètre de péril imminent contre la valeur espérée de 1,45 à fin mars en vue de considérer le « bâti sauvé en contrebas » et de permettre d'octroyer des créneaux d'accès aux habitations et locaux professionnels tel que cela avait été évoqué lors de la précédente réunion du 26 février dernier,

Dans ce contexte d'alertes multiples des capteurs et d'absence de remontée de la valeur du coefficient de stabilité, **aucune visibilité n'a été donnée sur une date envisageable et réaliste pour ces créneaux d'accès temporaires tant attendus de tous** pour aller prendre des affaires personnelles, dont principalement des vêtements de saison mais aussi pour y récupérer des documents et objets indispensables à leur activité professionnelle.

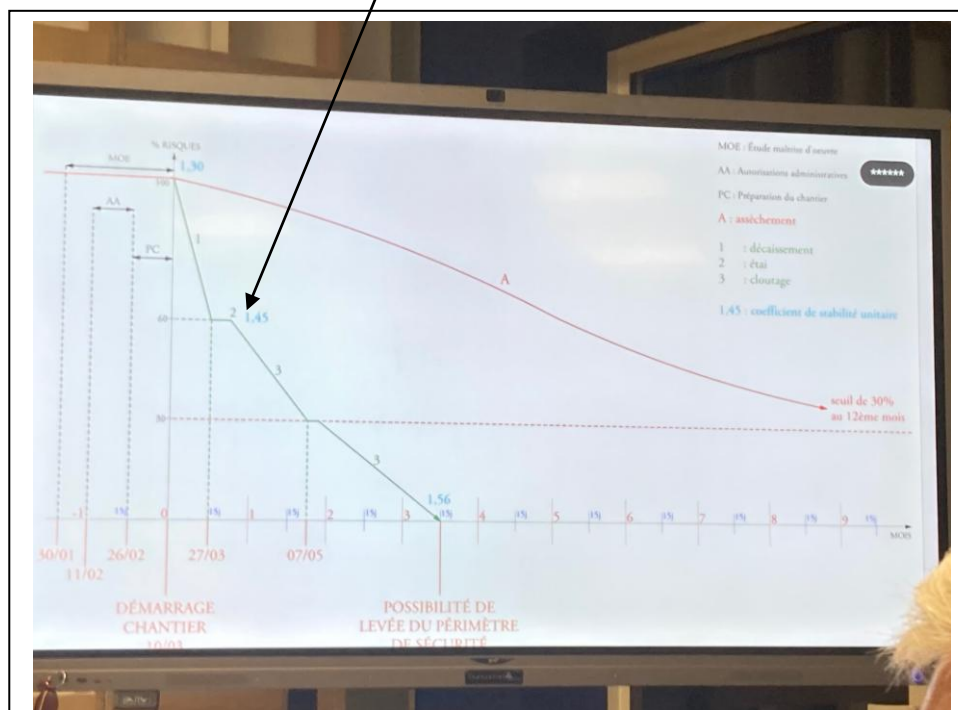
Inutile de dire la déception mais aussi la colère des personnes présentes à la réunion. L'inquiétude est également prégnante pour les propriétaires, dans la mesure où leurs biens immobiliers en contrebas du rempart Sud-Est du château ne sont pas encore « sauvés » à l'issue de la phase de décaissement, et ce contrairement à ce qui avait été annoncé le 26 février.

A présent, les riverains délogés souhaiteraient comprendre : **comment est-il possible que la phase 3 « cloutage », générant nécessairement des vibrations lors des forages, ait pu démarrer avec un coefficient de stabilité de 1,3 à savoir le même que lors de la déclaration du périmètre de péril imminent ?**

Cela leur paraît d'autant moins compréhensible qu'au niveau du planning prévisionnel présenté lors de la réunion du 26 février, il était explicitement mentionné que la phase 3 « cloutage » nécessitait comme pré-requis un coefficient de stabilité à 1,45 à l'issue de la phase 2 « étalement ».

Ils s'interrogent également sur la valeur de ce coefficient de stabilité à ce jour, ainsi que sur la date de fin des travaux de cloutage annoncée pour le 18 avril ?

Ils se demandent enfin si l'héliportage de l'exosquelette, qui générera nécessairement des vibrations plus que conséquentes, est compatible avec la situation du rempart Sud-Est toujours en péril.



Par ailleurs, à la lecture de la déclaration de Monsieur Marc METAY « *Pour le moment, la date de fin de travaux pour sécuriser la stabilité du rempart est toujours prévue au 28 juin* » (article *Le Figaro* du 20 avril 2025), **les riverains sont interpellés et inquiets par l'élément de langage « pour le moment »** en espérant vivement que celui-ci ne soit pas le signe précurseur d'une mauvaise nouvelle à venir prorogeant de fait cette date prévisionnelle de levée du péril tant attendue !

Une autre déclaration de Monsieur Marc METAY les interpellent et les heurtent quelque peu, à savoir « *Le chantier, délicat à plus d'un titre, s'est d'abord heurté à une contrainte majeure : celle du respect des sépultures* ».

Les riverains délogés respectent bien entendu les sépultures du cimetière d'Orient mais auraient pour le moins apprécié être la seconde contrainte majeure à intégrer au niveau de ce chantier !

Il n'est jamais fait mention que le retour des personnes délogées est également une priorité pour la direction du château.

Quel manque de considération de la part de la direction du château, qui ose indiquer au surplus que « *Pendant ce temps, d'autres projets de la Fondation Saint-Louis, comme la réhabilitation du donjon de Dreux, sont mis en pause* » !

Que la direction du château sache et comprenne que la vie des riverains délogés n'est pas en pause mais en suspens depuis le 31 janvier avec son lot d'inquiétudes, d'incertitudes et de préjudices !

Au-delà du préjudice matériel, il faut se représenter ce que cela signifie pour les riverains délogés d'être privés de l'accès à leurs biens. **Il ne s'agit pas là d'un simple préjudice matériel mais d'un préjudice de perte de jouissance et donc d'usage de leurs biens, sans compter le préjudice moral que peut causer une situation traumatisante si singulière.**

Les adultes peuvent comprendre la situation à condition que les choses soient dites dans un climat de confiance et de transparence mais qu'en est-il pour les enfants éloignés de leur environnement, sans leurs repères, parfois même sans leurs jouets ? Ce traumatisme là ne se chiffre pas mais nul ne peut l'ignorer et encore moins le minimiser car nul ne sait ce qu'il en adviendra plus tard.

Par ailleurs, certains professionnels sont confrontés à un risque de péril de leur activité et à ce titre il est inadmissible et inacceptable de ne pas figurer comme une contrainte majeure à intégrer également au niveau de ce chantier !

Pendant ce temps, le château d'Amboise continue d'accueillir les visiteurs et propose même une nouveauté à l'occasion de son programme estival avec des petits déjeuners au château ... pendant que les riverains délogés rêvent simplement de pouvoir prendre leurs petits-déjeuners chez eux !

Il est suggéré une initiative estivale solidaire à la direction du château visant principalement à financer une part du coût de gardiennage des biens des riverains délogés, sachant que pour l'instant ce coût non négligeable est intégralement pris en charge par la Mairie d'Amboise, qui depuis le début se montre à l'écoute des préoccupations des riverains délogés.

Monsieur Marc METAY ne devrait pas être insensible à cet appel au don pour couvrir les dépenses engagées pour la protection des biens et des habitants.

D'ailleurs, il convient de rappeler au bon souvenir de Monsieur Marc METAY qu'il s'était engagé lors de la réunion du 1^{er} février à la prise en charge par le château d'Amboise des dépenses non couvertes par la compagnie d'assurance de la Fondation Saint Louis, qui est propriétaire du château.

Par ailleurs, lors de la réunion du 8 avril, **il a également été expressément demandé par les riverains délogés la tenue d'une réunion en présence de l'Expert mandaté par la compagnie d'assurance de la Fondation Saint Louis**, dans la mesure où, là non plus, rien n'a évolué depuis la réunion du 26 février.

Cette demande là aussi légitime a été largement appuyée par le Sous-Préfet et par le Maire d'Amboise mais **malheureusement le silence de la direction du château tout comme celui de la Fondation est assourdissant**. En effet, à ce jour, aucune réponse reçue sur le sujet et aucune réunion programmée !

En fait, l'expert mandaté est censé recenser le montant des préjudices des professionnels et des particuliers, de façon à savoir jusqu'à quelle hauteur il pourra prendre en charge les préjudices en fonction des deux enveloppes dont il dispose au titre des particuliers d'une part et des professionnels d'autre part.

Cela signifie que les préjudices seront pris en charge partiellement à hauteur d'un certain pourcentage en fonction du montant des 2 enveloppes.

Or, il n'est pas dans l'intérêt des particuliers comme des professionnels de communiquer les documents avant la levée du péril, dans la mesure où il n'est pas possible d'estimer aujourd'hui les éventuels préjudices à venir, et ce d'autant que le 28 juin est une date prévisionnelle de levée de péril non encore confirmée.

Au surplus, la moindre des choses serait de prendre en compte non seulement les préjudices matériels mais aussi ceux relevant de la perte d'usage d'un bien, sans oublier le préjudice moral plus délicat à évaluer. Malheureusement, la démarche adoptée par l'Expert est diamétralement opposée, ce qui amène certains riverains à réfléchir sur l'intérêt de se faire accompagner par un Avocat spécialisé en la matière.

En résumé, que ce soit concernant :

- 1/ La demande appuyée d'être tenus informés de l'avancement et des difficultés du chantier et ce pas seulement à posteriori par voie de presse,
- 2/ La demande d'une réunion dédiée à la prise en charge de l'ensemble des préjudices par la compagnie d'assurance de la Fondation Saint Louis,
- 3/ La simple demande de déblocage d'un montant raisonnable de prise en charge financière des dépenses vestimentaires de saison,
... la seule réponse est le même « rempart » du silence assourdissant et peu respectueux des particuliers et des professionnels délogés !

Cette lettre ouverte est lancée telle une bouteille à la mer porteuse d'espérance dans l'attente d'une réponse très attendue par les personnes signataires.

Au pied du château d'Amboise, des habitants excédés par la crise du rempart qui menace de s'effondrer

Par Simon Pierre

Publié le 18 avril 2025 à 16h58



Animée à longueur d'année par les touristes, une portion de la rue Victor-Hugo est aujourd'hui fermée, y compris le restaurant La Terrasse avec ses tables au pied des remparts qui menacent de s'effondrer. Simon Pierre

Les riverains de la rue Victor-Hugo, toujours interdite d'accès, vivent dans l'attente des travaux de consolidation des épaulements au-dessus leurs maisons.

Lundi 14 avril, les panneaux interdisant l'accès d'une partie de la rue Victor-Hugo à Amboise ont été tagués. Le geste est révélateur du profond agacement d'une partie des habitants et commerçants, qui ne peuvent rentrer chez eux depuis le 31 janvier. Depuis deux mois et demi et la détection d'un glissement de terrain, une partie des remparts sud-est du château d'Amboise menace de s'effondrer sur les habitations en contrebas. Des travaux ont été lancés en urgence pour stabiliser l'édifice mais ils ne s'achèveront pas avant le 28 juin.

« Vous imaginez ? Ils ne peuvent même pas récupérer des vêtements », compatit un employé du Café des Arts, situé juste en bordure du périmètre de sécurité. Derrière les grilles de chantier fermant l'accès à la rue, le restaurant La Terrasse dort, figé depuis plus de deux mois. Le patron Jacky Rapicault tente de maintenir à flot son activité. Son équipe et lui ont repris leur activité dans un autre local, sur les quais de Loire. « On a repris un ancien restaurant qui était fermé. C'est temporaire, jusqu'à fin août. »

Avec l'indemnisation négociée avec l'assurance du château, Jacky Rapicault espère tenir le choc. Mais l'incertitude demeure : « Je suis toujours en attente d'une validation définitive de l'expert. Mon découvert augmente, c'est tendu. On ne sait même pas quand on pourra retourner dans nos locaux. En avril, on nous avait parlé de fenêtres d'accès. Rien ne s'est fait. »

L'assurance me demande des justificatifs... que je ne peux pas récupérer.

Pascal Pellen, habitant de la rue Victor-Hugo.

Pascal Pellen, artiste peintre et locataire d'une petite galerie de la rue Victor-Hugo, est lui aussi dans l'impasse. « *Je ne peux plus accéder à mon atelier, ni vendre mes toiles. L'assurance me demande des justificatifs que je ne peux pas récupérer. Heureusement que ce n'est pas mon activité principale.* » Derrière les rideaux tirés et les volets fermés, ce sont près de cinquante résidents qui vivent un déracinement prolongé.

Pascal Duhard, hébergé temporairement par l'un de ses voisins, raconte : « *On a été logé à l'hôtel durant quelques jours, le temps de trouver une solution. On a tout racheté : vêtements, affaires de toilette. Moi, je m'en sors, mais d'autres sont bien plus touchés que moi. Le château nous a fait cadeau de 200 euros au début, ça fait 40 euros par mois si la fermeture dure jusqu'au 28 juin.* » La longueur des procédures administratives avec les assurances ne pèse pas uniquement sur les habitants. Le château lui-même reste dans l'incertitude. Le montant des travaux pour sécuriser le rempart s'élève à 2,2 millions d'euros.

C'est la première fois qu'on fait face à un phénomène de glissement.

Marc Métay, directeur du château d'Amboise.

Patrice Poidevin, qui habite à dix mètres de la zone condamnée, ne décolère pas. « *Le château savait que ça allait arriver. Il y avait des fissures et des instruments de mesure avaient été posés.* » En 2021, une première alerte avait été donnée. Constatant des mouvements dans la structure des remparts, un expert judiciaire avait été commissionné et il avait conclu « *à un risque grave mais non imminent* », selon la mairie. « *Il semble que la pluviométrie exceptionnelle de cet automne a amplifié le risque de ruine, engorgeant le remblai* », explique-t-on.

La pluviométrie est également pointée du doigt par le château, propriété de la Fondation Saint-Louis. Selon Marc Métay, directeur du site, l'affaissement des remparts reste « *un phénomène naturel, imprévisible, lié à une pluviométrie exceptionnelle* ». « *C'est malheureusement un risque connu dans la région* », ajoute-t-il.

Aucun risque imminent selon le château

Les faiblesses du rempart sont connues. Depuis des années, ses gonflements et rétractations, ses « vibrations », sont mesurés et surveillés. « *Mais c'est la première fois qu'on fait face à un phénomène de glissement* », assure le directeur du château. En janvier, la base du rempart s'est dérobée, pas au point de s'effondrer mais suffisamment pour inquiéter. Selon la direction du château, des travaux au niveau du rempart étaient bien prévus avant de constater les désordres de cet hiver. Mais aucune date n'avait été arrêtée. « *Il n'y avait aucun risque imminent* », précise Samuel Buchwalder, en charge de la communication du château.

La situation irrite d'autant plus les habitants que les informations leur parviennent au compte-goutte. Dans le quartier Victor-Hugo, on peste contre ce château qui a « *tout de suite communiqué pour annoncer qu'il reste ouvert aux visiteurs* » sans avoir un mot pour les Amboisiens. « *Les informations nous arrivent principalement par les journaux* », déplore Patrice Poidevin.

Prise entre la ville basse et son château royal, la mairie d'Amboise tente de jouer les médiateurs. Quatre réunions, avec les représentants du château et les habitants, ont été organisées. « *Un guichet unique a été mis en place pour accompagner les habitants* », explique Stéphane Delbarre, directeur de cabinet du maire. La ville prend en charge les relogements temporaires, comme au village vacances VVF, tout en sollicitant le Fonds d'aide au relogement d'urgence.

Des relogements pris en charge par la mairie

La mairie, en revanche, impute l'entretien des remparts et la gestion des risques d'effondrements au propriétaire du château. « *C'est la Fondation Saint-Louis, propriétaire du château, qui assure le suivi du rempart* », précise Stéphane Delbarre.

Si la responsabilité du château semble claire pour la municipalité, le sujet reste sensible pour une partie des habitants, bien conscients de l'importance du monument et ses 400 000 visiteurs annuels. Pour autant, certains riverains refusent de rester passifs et envisagent de créer un collectif. Ils souhaitent faire toute la lumière sur les causes de l'incident, estimant que la situation aurait pu être évitée. « *Ce n'est pas dans ma nature d'aller voir un avocat, mais si les assurances ne payent pas, il faudra bien se défendre* », confie un habitant.

Au château d'Amboise, une course contre la montre face aux glissements du rempart

Par Simon Pierre

Publié le 20 avril 2025 à 08h00

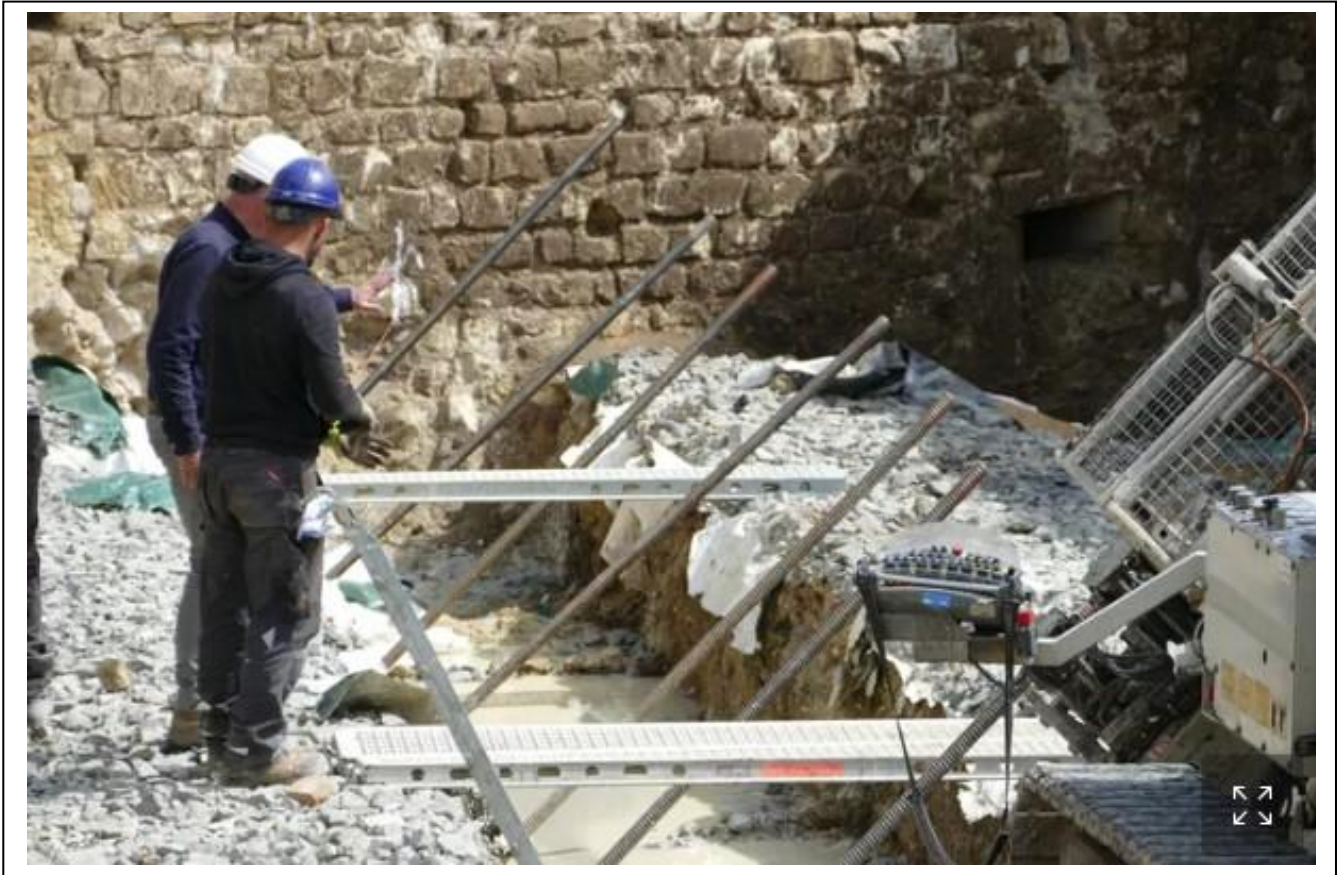


Situé au niveau du jardin d'Orient, le chantier s'est heurté à une contrainte majeure, celle du respect des 25 sépultures des membres de la suite d'Abd El Kader inhumés ici durant leur captivité en 1853. Simon Pierre / Le Figaro

REPORTAGE - Depuis janvier, le rempart sud-est du château royal est sous surveillance constante. Des capteurs mesurent les vibrations, des tirants métalliques soutiennent la colline, et les ouvriers interviennent au rythme des alertes.

Le cœur historique d'Amboise tremble. Le prestigieux château royal fait l'objet depuis plus d'un mois d'un chantier d'urgence aux allures de sauvetage patrimonial. Le 31 janvier 2025, le rempart sud-est menaçait de s'effondrer après un glissement de terrain. La faute à une importante quantité d'eau, stagnant dans les sols et fragilisant la structure. Si les travaux qui ont été lancés en urgence sont exceptionnels par leur haute technicité, ils illustrent les conséquences d'un dérèglement climatique auquel de plus en plus de monuments historiques sont confrontés.

Au niveau du jardin d'Orient, lieu de recueillement en hommage aux 25 membres de la suite d'Abd El Kader inhumés ici durant leur captivité en 1853, le claquement sec de la foreuse résonne entre les murs centenaires, lundi 14 avril. Les premiers coups de pelles ont été donnés le 10 mars. Une tranchée béante éventre la terre, profonde de plus de trois mètres. « 3 000 tonnes de terres ont été décaissées », explique Marc Métay, directeur du château. Une fois cette première étape achevée, les équipes ont œuvré à la stabilisation du rempart : tranchée drainante et pose de ballast pour évacuer l'eau et surtout, mise en place d'une quinzaine de tirants métalliques inclinés à 45°, ancrés entre 18 et 32 mètres de profondeur.



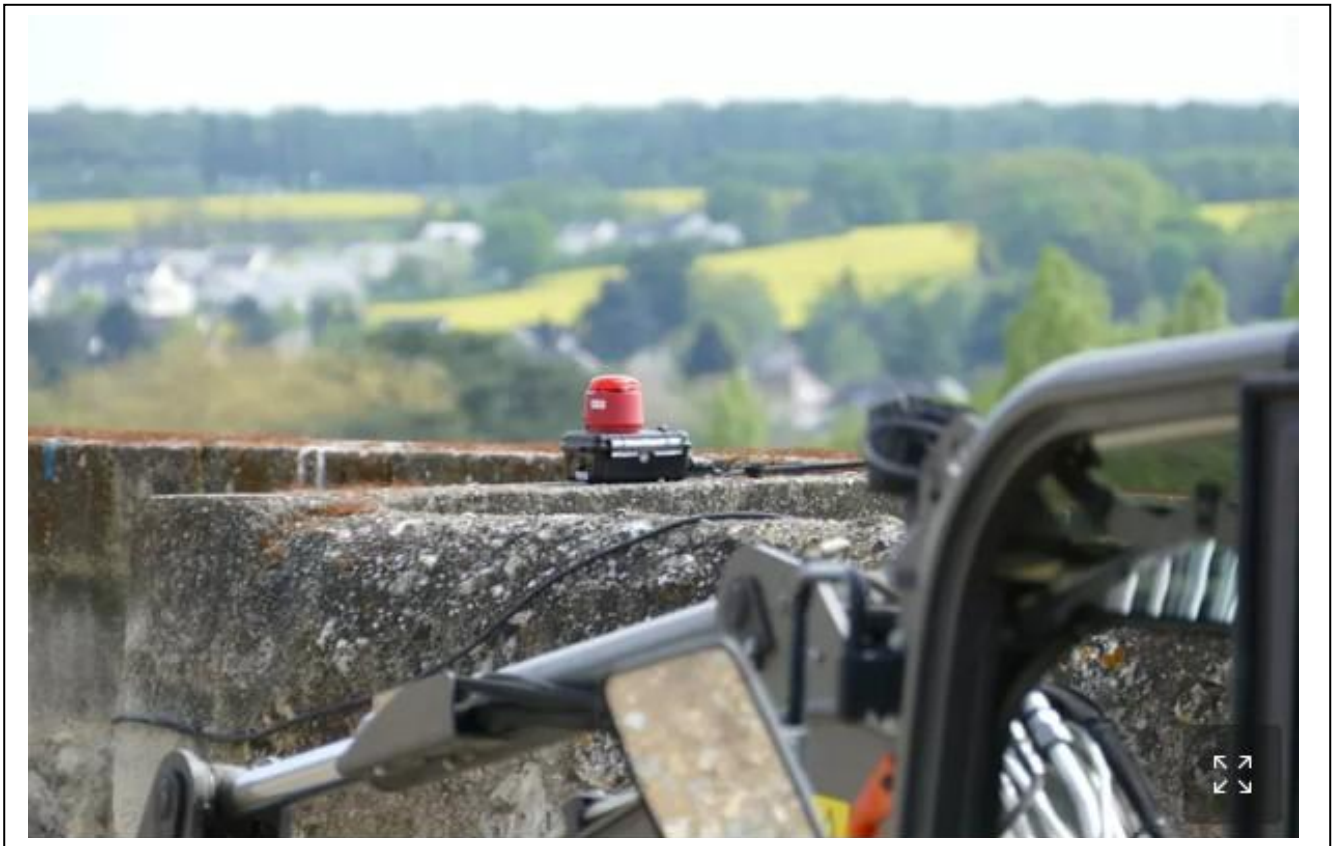
Les ouvriers posent en moyenne deux tirants (voir ci-dessus) par jour. S.P / Le Figaro

Ces fines tiges métalliques surgissent désormais du sol. « *Un tirant peut soutenir jusqu'à 50 tonnes de matières* », précise Philippe Nombalais, le directeur des travaux. L'entreprise Verchéenne, pour laquelle il travaille, est spécialisée dans les travaux hydrauliques et le génie civil. D'autres suivront ensuite à l'horizontal et viendront traverser le haut du rempart qui menace de s'effondrer. Ils formeront dans le sol une sorte d'arête de poisson, soutenant à la fois la colline et le rempart.

Le chantier, délicat à plus d'un titre, s'est d'abord heurté à une contrainte majeure : celle du respect des sépultures. La zone étant classée, toute intervention nécessite le feu vert de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac). « *Habituellement, ces autorisations prennent quatre mois. Là, on les a eues en quatre jours. Il fallait s'assurer qu'aucune tombe ne se trouvait dans la zone de décaissement* », explique Marc Métaï, surpris par la rapidité des opérations. Et les surprises, parfois moins bonnes, ne manquent pas. Derrière la terre, plusieurs fissures ont été découvertes dans les maçonneries. Six contreforts invisibles jusqu'ici sont également mis au jour et devront être restaurés. Pour le moment, la date de fin de travaux pour sécuriser la stabilité du rempart est toujours prévue au 28 juin.

Des ouvriers de l'extrême

Si depuis plusieurs semaines les travaux progressent à bon rythme, le risque d'effondrement demeure bien présent. Une petite alarme rouge, positionnée sur le dessus du rempart, surveille en continu les vibrations. « *Elles s'activent régulièrement* », admet Philippe Nombalais, avec le calme de ceux pour qui ce genre de situation fait partie du quotidien. Dès qu'un seuil critique est atteint, la consigne est stricte : « *On évacue la zone de travaux le plus vite possible* ». Ce sont « *des ouvriers de l'extrême* », souligne Marc Métaï. Grâce à un système de surveillance en temps réel, les ouvriers peuvent suivre avec précision les mouvements du rempart. Et pour cause : « *La foreuse pèse douze tonnes, les vibrations proviennent souvent de son activité* », explique-t-il.



L'alarme présente sur le chantier se déclenche à chaque mouvement brutal du rempart et alerte les ouvriers d'un danger imminent d'effondrement. S.P / Le Figaro

Courant mai, un impressionnant exosquelette va être installé directement sur le rempart. Servant d'échafaudage, il permettra de suspendre et déplacer la foreuse sur toute la longueur au-dessus du vide afin d'insérer des tirants à 30 degrés du rempart. Une opération spectaculaire, d'autant plus visible qu'elle débutera par l'héliportage de l'exosquelette, un événement qui ne devrait pas passer inaperçu aux yeux des 13 500 habitants d'Amboise. Une cinquantaine d'entre eux est directement impactée par la menace de l'effondrement du rempart. Il s'agit des familles et des commerçants de la rue Victor-Hugo, située en contrebas du rempart, qui ont l'interdiction de retourner chez eux depuis le 31 janvier, date à laquelle la mairie a pris un arrêté face au risque d'effondrement.

Un chantier à 2,2 millions d'euros

Estimé à 2,2 millions d'euros - pour le moment -, le chantier est financé par la Fondation Saint-Louis. « *On ne sait pas encore combien notre assureur va prendre à sa charge. Pour le reste, on compte sur le soutien de l'État. Le mécénat est une piste, mais il se fait plus souvent sur du long terme et un rempart, ce n'est pas aussi séduisant qu'une chapelle pour les donateurs* », constate Marc Méta y. Un budget qui équivaut au prix des travaux sur la chapelle du château étalés sur trois ans. Pendant ce temps, d'autres projets de la Fondation Saint-Louis, comme la réhabilitation du donjon de Dreux, sont mis en pause.